

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 11/463/1935 Ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1934).

n° 11/463/1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
28 juin 1935

Numéro JO  
n° 463 du 30/06/1935

Date du numéro  
30 juin 1935

### VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies, Vu l'article 1S du sénatus-consulte du 3 mai 1854

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie de la Côte française des Somalis par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies : Vu le décret du 14 mars 1954, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1934,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est approuvé l'arrêté n° 289, pris par le gouverneur de la Côte française des Somalis, en conseil d'administration, le 1er avril 1935, et portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de l'exercice 1934.

#### Art. 2

Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

**ALBERT LEBRUN.** Par le Président de la République : **Le Ministre des colonies, Louis ROLLIN.**